

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne physique

(A remettre obligatoirement à l'association organisatrice)

Participation au vide grenier du dimanche 27 septembre 2026 organisé par l'association

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MARLIEUX ET SAINT GERMAIN SUR RENON

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Ville Département

Adresse :

Code postal Ville

Tél. Email :

Titulaire de : carte d'identité ☐ passeport ☐ permis de conduire ☐

N°

Délivré(e) le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- n'avoir participé à aucune ou qu'à **1** seule autre manifestation de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à Marlieux (01240), le dimanche 27 septembre 2026

Signature

REGLEMENT INTERIEUR FARFOUILLE

Dimanche 27 septembre 2026

Amicale des sapeurs pompiers de Marlieux - Saint Germain sur Renon

1 - Horaires :

La Farfouille est ouverte **de 6 h à 18 h**,

En dehors de ces heures aucun déballage n'est autorisé.

Lieu : parking de la salle polyvalente, rue de la salle polyvalente, rue de la gare, rue de la Croix Rousse et une partie du parking de la gare.

L'accueil des exposants se fera dès 5h00 du matin et le déballage dès 6h00.

2 - Nature des marchandises proposées à la vente :

* Est autorisée la vente de tout objet ancien, usagé, rénové, de collection, à **l'exclusion de tout objet neuf**, sauf petit artisanat.

* **Est interdite**, par tout exposant, la vente de fin de série, de meubles neufs, d'animaux, d'arbres ou de véhicules (neufs ou occasions), de produits alimentaires, de confiserie, de boissons (**l'organisateur se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et denrées alimentaires, ce si le protocole sanitaire le permet**) et est **strictement interdite** aussi la revente d'objets achetés le jour même sur la farfouille.

3 - Emplacements :

* **L'exposant devra remplir au plus vite son attestation d'inscription lisiblement** remise à son arrivée. Des contrôles pourront être effectués et toute personne non autorisée devra quitter le périmètre de la Farfouille.

* En aucun cas les stands ne devront gêner la circulation et l'accès aux zones de sécurité.

* **L'exposant devra laisser son stand propre lors de son départ.**

4 - Le tarif est de 2,50 € le mètre linéaire, avec minimum de 5 mètres pour l'emplacement d'un véhicule.

L'organisateur n'autorise pas la réservation d'un emplacement spécifique.

Le règlement se fera dès que tous les exposants seront installés, les organisateurs passeront reprendre le document d'inscription et encaisseront le montant à payer pour le métrage prévu lors du placement et revérifié à ce moment là.

5 - Tout exposant participant à la Farfouille s'engage à respecter ce règlement et les conditions sanitaires en vigueur si protocole. Dans le cas contraire, il sera exclu.